



PROCÉDURE D'INTERVENTION DISCIPLINAIRE

Fiche de suivi des manquements MINEURS (jaune)

Une intervention est nécessaire lorsque l'élève nuit au climat et déroge aux règles générales qui assurent le bon fonctionnement de l'école.

Modalités d'intervention :

Suite à un manquement mineur aux règles, l'élève reçoit une conséquence, donnée par l'intervenant(e), en lien avec le geste posé. L'intervenant(e) applique la conséquence et fait les suivis nécessaires. Il (elle) complète une FICHE DE SUIVI DES MANQUEMENTS MINEURS qui indique la nature du manquement ainsi que la conséquence qui a été imposée à l'élève.

La copie est remise à l'élève, par le titulaire pour que les parents puissent en prendre connaissance, la signer et la retourner au titulaire.

Gradation d'interventions pour le même comportement :

- 1^{er} billet : Discussion entre le titulaire et l'élève.
- 2^e billet : Une récréation à **marcher** avec un surveillant.
- 3^e billet : Deux récréations à **marcher** avec un surveillant.
- 4^e billet : À déterminer avec le centre d'aide.

Fiche de suivi des manquements MAJEURS (rose)

Une intervention est nécessaire lorsque l'élève porte atteinte à sa sécurité et celle des autres par IMPOLITESSE, INTIMIDATION, AGRESSIVITÉ PHYSIQUE, AGRESSIVITÉ VERBALE et VANDALISME.

Modalités d'intervention :

L'intervenant(e) complète une FICHE DE SUIVI DES MANQUEMENTS MAJEURS et achemine la copie à la direction.

La direction, le (la) technicien(ne) du centre d'aide, la technicienne du service de garde ou la responsable-école intervient auprès de l'élève, fait parvenir une copie de la fiche de suivi aux parents de l'élève et communique avec ceux-ci pour les informer de la situation. La fiche porte la signature de l'intervenant qui signale l'incident et de la direction.

L'élève doit faire signer la copie de la fiche de suivi des manquements majeurs par ses parents et la rapporte à l'école dans les plus brefs délais. Selon la gravité du geste, une mesure disciplinaire sera imposée à l'élève. Un comportement dangereux ou illégal pourrait entraîner l'implication du policier-éducateur et la direction de l'école pourrait établir un plan d'intervention ou le réviser.

Gradation d'interventions

- 1^{er} billet : Une récréation à **marcher** avec un surveillant + fiche de réflexion à compléter à la maison avec signature des parents
- 2^e billet : Deux récréations à **marcher** avec un surveillant + fiche de réflexion à compléter à la maison avec signature des parents
- 3^e billet : Suspension interne d'une demi-journée
- 4^e billet : Suspension interne d'une journée
- 5^e billet : A déterminer avec la direction